



Lancement de la campagne 2024 du Fonds pour le Développement de la Vie Associative – FDVA2

Depuis 2018, le FDVA 2 a pour objet de contribuer au développement des associations. Il finance les projets innovants, mais apporte aussi une aide au fonctionnement des petites associations.

À partir des orientations régionales :

- **Structurer les politiques autour de l'accompagnement et l'information des associations** (réseau Guid'Asso)
- **Accompagner la transition numérique responsable et solidaire des associations** ; Passer de la gestion « papier » à la gestion « informatique » de l'association, développer la communication numérique : utilisation des courriels, site internet... ; utilisation ou élaboration de logiciels libres, réemploi de matériel...
- **Favoriser l'engagement associatif des jeunes** (Ex : Junior associations, maisons des lycéens, renouvellement des instances associatives, dialogue structuré...)

les priorités départementales pour 2024 sont les suivantes :

- Contribuer au développement du secteur rural
- Porter une attention particulière aux problèmes de santé et aux situations de handicap
- Promouvoir l'écologie
- Participer à la préparation du pays aux jeux de 2024.

.../...